



Ville de Piraé
TAHITI
POLYNÉSIE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N° 017 /2019 DU 28 MARS 2019
Portant approbation du budget primitif du service public des déchets (budget annexe)
pour l'exercice 2019.

Séance du 28.03.2019

Sous la présidence de Monsieur Abel TEMARII, 2^{ème} adjoint au maire de Piraé

Secrétaires de séance : Madame Eliane LECHENE, 7^{ème} adjoint au maire et Madame Yvannah TIXIER POMARE, 9^{ème} adjoint au maire

Convocation le	26/03/2019	Date d'affichage de la convocation	26/03/2019
Date d'affichage du C.R.	29/03/2019	Date d'affichage de la délibération	- 2 AVR./2019
Transmission IDV	- 2 AVR./2019	Rendu exécutoire après Publication ou notification	- 2 AVR./2019

ONT VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	29	00	00

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard		x	
2	LICHTLE Yvette		x	TIXIER POMARE Yvannah
3	TEMARII Abel	x		
4	MAO Marie-Madeleine		x	MACE Miriama
5	ATEM Félix		x	LECHENE Eliane
6	HUNTER Lorraine	x		
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane	x		
9	RAFFIN Yvonnick	x		
10	TIXIER POMARE Yvannah	x		
11	CHICOU Jean	x		
12	MACE Miriama	x		
13	PAQUIER Jean Claude		x	
14	RAUFEA Doris	x		
15	MAKE Léon	x		
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAAATUA Christophe		x	HAREHOE Thilda
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono	x		
20	TEAO Krys		x	PARAUE Milton
21	URAHUTIA Riveta		x	TAURAA Heimana
22	PARAUE Milton	x		
23	TEPU Taiana	x		
24	FOLIAKI Turere	x		
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo	x		
27	WONG Keehi	x		
28	TETOOFA Raiarii		x	SVARC Maire
29	PARO Irvine		x	
30	VERNAUDON Béatrice		x	BAMBRIDGE Maiana
31	BAMBRIDGE Maiana	x		
32	TETUAETARA Théodore		x	
33	HAREHOE Thilda	x		
	Elus en exercice : 33	21	12	8

DELIBERATION N° 017 /2019 DU 28 MARS 2019

Portant approbation du budget primitif du service public des déchets (budget annexe) pour l'exercice 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment ses articles ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU la délibération n° 22/2011 du 1^{er} juin 2011 approuvant la mise en place d'un budget annexe du service public des déchets à compter de l'exercice 2011 ;
- VU la délibération n° 23/2011 du 1^{er} juin 2011 portant création de la régie des déchets ;
- VU les explications fournies par Monsieur Abel TEMARII, 2^{ème} adjoint au maire ;

Exposé des motifs :

Il est proposé, après lecture du rapport de présentation ci-joint, de voter la délibération portant approbation du budget primitif du service public des déchets (budget annexe) pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré en sa séance du 28 mars 2019 ;

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le budget primitif du service public des déchets (budget annexe) pour l'exercice 2019 avec reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2018 est adopté tel que proposé, équilibré tant en dépenses qu'en recettes, voté au niveau du chapitre pour les sommes suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	374 380 772	374 380 772
Investissement	33 498 990	33 498 990
Total	407 879 762	407 879 762

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services et le Chef du service des ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Maire absent,



Abel TEMARII
2^{ème} adjoint au maire



Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le maire absent,
Le Maire
Le 2^{ème} Adjoint,



M. Abel TEMARII
Edouard FRITCH



Marania TINORUA

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 1 avril 2019 16:56
À: s2low@s2low.org; Marania TINORUA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF9872-200013746-20190402-1455.xml; 987-200013746-20190328-DELIB_017_2019-DE-1-2_1461.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Polynésie Française - SAIDV-Subdivision administrative des îles du Vent _ Arr n°2

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-04-02

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE PIRAE

N° de SIREN: 200013746

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_017_2019

Objet acte: Portant approbation du budget primitif du service public des déchets (budget annexe) pour l'exercice 2019.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1-Decision budgetaires

Identifiant Acte: 987-200013746-20190328-DELIB_017_2019-DE



Ville de Pirae

BUDGET PRIMITIF

2019

BUDGET ANNEXE DES DECHETS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET ANNEXE DES DECHETS AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE PIRAE	(1) (2)
--	------------

Numéro TAHITI : 007260

POSTE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DES ILES DU VENT, DES AUSTRALES ET DES ARCHIPELS

M14

Budget Primitif voté par nature	Annexe des déchets (3)
--	---

Année 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I. Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. Annexes (7)

A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
 - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
 - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
 - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
 - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
 - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
 - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
 - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
 - A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
 - A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
 - A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
 - A4 - Etat des provisions
 - A5 - Etalement des provisions
 - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
 - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
 - A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
 - A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
 - A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
 - A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)
 - A8 - Etat des charges transférées
 - A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
- B - Engagements hors bilan
 - B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
 - B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
 - B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
 - B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
 - B1.5 - Etat des autres engagements donnés
 - B1.6 - Etat des engagements reçus
 - B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
 - B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
 - B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
 - B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

Sommaire

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERESI
A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	14 209
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	60
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	25 750	
2	Produit des impositions directes/population	0	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	25 944	
4	Dépenses d'équipement brut/population	2 006	
5	Encours de dette/population	2 815	
6	DGF/population	0	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	3,8%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	99,3%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	7,7%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	10,9%	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi- budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement
- (3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n°..... du
- (5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	374 380 772	373 636 036
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0	0
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0 (si déficit)	744 736 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		374 380 772	374 380 772

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	26 920 000	20 859 254
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 578 990	0
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0 (si solde négatif)	12 639 736 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		33 498 990	33 498 990

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	407 879 762	407 879 762
---------------------	-------------	-------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	246 400 000	0	243 687 172	243 687 172	243 687 172
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 050 000	0	14 053 600	14 053 600	14 053 600
65	Autres charges de gestion courante	118 400 000	0	105 000 000	105 000 000	105 000 000
Total des dépenses de gestion courante		378 850 000	0	362 740 772	362 740 772	362 740 772
67	Charges exceptionnelles	3 400 000	0	3 140 000	3 140 000	3 140 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement		382 250 000	0	365 880 772	365 880 772	365 880 772
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	23 000 000		8 500 000	8 500 000	8 500 000
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		23 000 000		8 500 000	8 500 000	8 500 000
TOTAL		405 250 000	0	374 380 772	374 380 772	374 380 772

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0
---	---	----------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	374 380 772
--	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	107 500 000	0	109 500 000	109 500 000	109 500 000
Total des recettes de gestion courante		107 500 000	0	109 500 000	109 500 000	109 500 000
77	Produits exceptionnels	292 523 918	0	259 136 036	259 136 036	259 136 036
Total des recettes réelles de fonctionnement		400 023 918	0	368 636 036	368 636 036	368 636 036
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000
TOTAL		405 023 918	0	373 636 036	373 636 036	373 636 036

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	744 736
---	---	----------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	374 380 772
--	--------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 500 000	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	43

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	40 402 799	6 578 990	21 920 000	21 920 000	28 498 990
	Total des dépenses d'équipement	40 402 799	6 578 990	21 920 000	21 920 000	28 498 990
	Total des dépenses financières	0	0	0	0	0
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0	0	0	0	0
	Total des dépenses réelles d'investissement	40 402 799	6 578 990	21 920 000	21 920 000	28 498 990
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000
TOTAL		45 402 799	6 578 990	26 920 000	26 920 000	33 498 990
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						33 498 990

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0	0	12 359 254	12 359 254	12 359 254
	Total des recettes d'équipement	0	0	12 359 254	12 359 254	12 359 254
	Total des recettes financières	0	0	0	0	0
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0	0	0	0	0
	Total des recettes réelles d'investissement	0	0	12 359 254	12 359 254	12 359 254
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	23 000 000		8 500 000	8 500 000	8 500 000
	Total des recettes d'ordre d'investissement	23 000 000		8 500 000	8 500 000	8 500 000
TOTAL		23 000 000	0	20 859 254	20 859 254	20 859 254
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						12 639 736
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						33 498 990

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	3 500 000
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RJ 021 ; DJ 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RJ 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RJ 021 + RJ 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	243 687 172		243 687 172
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 053 600		14 053 600
65	Autres charges de gestion courante	105 000 000		105 000 000
67	Charges exceptionnelles	3 140 000	0	3 140 000
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0	8 500 000	8 500 000
Dépenses de fonctionnement – Total		365 880 772	8 500 000	374 380 772

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	374 380 772
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0	5 000 000	5 000 000
21	Immobilisations corporelles (6)	28 498 990	0	28 498 990
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0	0	0
Dépenses d'investissement – Total		28 498 990	5 000 000	33 498 990

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0
--	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	33 498 990
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	109 500 000		109 500 000
77	Produits exceptionnels	259 136 036	5 000 000	264 136 036
Recettes de fonctionnement – Total		368 636 036	5 000 000	373 636 036

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	744 736
---	----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	374 380 772
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	12 359 254	0	12 359 254
28	<i>Amortissements des Immo.</i>		8 500 000	8 500 000
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0	0	0
Recettes d'investissement – Total		12 359 254	8 500 000	20 859 254

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	12 639 736
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0
-----------------------------------	----------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	33 498 990
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	246 400 000	243 687 172	243 687 172
60622	Carburants	100 000	6 520	6 520
60623	Alimentation	1 000 000	0	0
60628	Autres Fourn. non stockées	1 500 000	5 185 000	5 185 000
60632	Fournitures de petit Equip.	600 000	2 999 950	2 999 950
60636	Vêtements de travail	700 000	0	0
611	Contrat de presta. de services	236 000 000	233 500 000	233 500 000
6135	Locations mobilières	2 000 000	0	0
6161	Multirisques	100 000	0	0
6231	Annonces et insertions	200 000	31 697	31 697
6232	Fêtes et cérémonies	800 000	0	0
6236	Catalogues et imprimés	2 300 000	834 050	834 050
627	Serv. bancaires et assimilés	200 000	0	0
6288	Autres serv.extérieurs	900 000	1 129 955	1 129 955
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 050 000	14 053 600	14 053 600
6215	Pers.Aff.par la Coll. de Ratt.	14 000 000	14 000 000	14 000 000
6475	Médecine du travail, pharmacie	50 000	53 600	53 600
014	Atténuations de produits	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	118 400 000	105 000 000	105 000 000
6554	Cont. aux Org. de regroupement	118 400 000	105 000 000	105 000 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		378 850 000	362 740 772	362 740 772
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	0	0	0
67	Charges exceptionnelles (c)	3 400 000	3 140 000	3 140 000
6714	Bourses et prix	400 000	340 000	340 000
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	3 000 000	2 500 000	2 500 000
678	Autres charges exceptionnelles	0	300 000	300 000
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0	0	0
022	Dépenses imprévues (e)	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		382 250 000	365 880 772	365 880 772

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	23 000 000	8 500 000	8 500 000
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	23 000 000	8 500 000	8 500 000
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		23 000 000	8 500 000	8 500 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		23 000 000	8 500 000	8 500 000

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		405 250 000	374 380 772	374 380 772

+	0
RESTES A REALISER N-1 (11)	0
+	0
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0
=	0
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	374 380 772

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RJ 040* ;
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	107 500 000	109 500 000	109 500 000
7013	Ventes de produits résiduels	1 500 000	1 500 000	1 500 000
70611	Red. d'Enl. des Ord. ménagères	106 000 000	108 000 000	108 000 000
73	Impôts et taxes	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		107 500 000	109 500 000	109 500 000
76	Produits financiers (b)	0	0	0
77	Produits exceptionnels (c)	292 523 918	259 136 036	259 136 036
774	Subventions exceptionnelles	292 523 918	259 136 036	259 136 036
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		400 023 918	368 636 036	368 636 036

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire : Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	5 000 000	5 000 000	5 000 000
777	Quote part subvention inv.	5 000 000	5 000 000	5 000 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 000 000	5 000 000	5 000 000

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	405 023 918	373 636 036	373 636 036
---	-------------	-------------	-------------

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	744 736
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	374 380 772

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf. modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DJ 040* ;
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0	0	0
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	40 402 799	21 920 000	21 920 000
2158	Autres inst. mat. outill. techn	20 000 000	20 000 000	20 000 000
2188	Autres immo corporelles	20 402 799	1 920 000	1 920 000
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0	0	0
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0	0	0
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0	0	0
	Total des dépenses d'équipement	40 402 799	21 920 000	21 920 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0	0	0
26	Participations et créances rattachées à des participations	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0
	Total des dépenses financières	0	0	0
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0	0	0
	TOTAL DEPENSES REELLES	40 402 799	21 920 000	21 920 000

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</i>	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	5 000 000	5 000 000	5 000 000
139148	<i>Autres Communes</i>	5 000 000	5 000 000	5 000 000
	<i>Charges transférées (9)</i>	0	0	0
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 000 000	5 000 000	5 000 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		45 402 799	26 920 000	26 920 000

+	6 578 990
RESTES A REALISER N-1 (11)	
+	0
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	
=	33 498 990
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RJ 041* .

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0	0	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0	12 359 254	12 359 254
13148	Autres communes	0	12 359 254	12 359 254
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0
Total des recettes d'équipement		0	12 359 254	12 359 254
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0	0	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0
18	Compte de liaison: affectation à	0	0	0
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0
Total des recettes financières		0	0	0
45...2	Opé pour compte de tiers n°. (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES		0	12 359 254	12 359 254

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	23 000 000	8 500 000	8 500 000
28158	Autr. inst mat outil technique	23 000 000	8 500 000	8 500 000
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		23 000 000	8 500 000	8 500 000
041	Opérations patrimoniales (9)	0	0	0
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		23 000 000	8 500 000	8 500 000
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		23 000 000	20 859 254	20 859 254

+	0
RESTES A REALISER N-1 (10)	
+	12 639 736
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	
=	33 498 990
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041 .

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV
	AI

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
Equipements municipaux (2)						
Equip non municipaux (a/204) (3)						
Opérations financières	0					
Dépenses d'ordre	0					
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale
 (3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Dépenses réelles	0	0	0	21 920 000	0	21 920 000
Equipements municipaux (2)	0	0	0	21 920 000	0	21 920 000
Equip non municipaux (c/204) (3)	0	0	0	0	0	0
Opérations financières						0
Dépenses d'ordre						0
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	26 920 000	0	26 920 000
Restes à réaliser-reports	0	0	0	6 578 990	0	6 578 990
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	33 498 990	0	33 498 990

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	20 859 254	0	20 859 254
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	20 859 254	0	20 859 254

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	374 380 772	0	374 380 772
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	374 380 772	0	374 380 772

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0	0	0	373 636 036	0	373 636 036
Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	373 636 036	0	373 636 036

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

												IV
												AI

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
	Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0

RECETTES

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0
	Recettes réelles	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

IV
AI

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	-------------------------------------	--	---	--------------------------------	--------------	------------------------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
	Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0	0	0	0	0	0
RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
	Recettes réelles	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	0	0	0
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	
	IV
	AI

Art (1)	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	0	0	0	26 920 000	0	26 920 000
	Dépenses réelles	0	0	0	21 920 000	0	21 920 000
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	21 920 000	0	21 920 000
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	0	5 000 000	0	5 000 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0

RECETTES							
	Total recettes d'investissement	0	0	0	20 859 254	0	20 859 254
	Recettes réelles	0	0	0	12 359 254	0	12 359 254
13	Subventions d'investissement	0	0	0	12 359 254	0	12 359 254
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
45	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	0	8 500 000	0	8 500 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	
IV	AI

Art (1)	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	0	0	0	374 380 772	0	374 380 772
	Dépenses réelles	0	0	0	365 880 772	0	365 880 772
011	Charges à caractère général	0	0	0	243 687 172	0	243 687 172
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	0	14 053 600	0	14 053 600
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	105 000 000	0	105 000 000
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	3 140 000	0	3 140 000
	Dépenses d'ordre	0	0	0	8 500 000	0	8 500 000
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	8 500 000	0	8 500 000
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT							
RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	0	0	0	373 636 036	0	373 636 036
	Recettes réelles	0	0	0	368 636 036	0	368 636 036
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	0	109 500 000	0	109 500 000
77	Produits exceptionnels	0	0	0	259 136 036	0	259 136 036
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	5 000 000	0	5 000 000
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
A.1.1		

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	374 380 772	0	0	374 380 772
	Dépenses de l'exercice	374 380 772	0	0	374 380 772
011	Charges à caractère général	243 687 172	0	0	243 687 172
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 053 600	0	0	14 053 600
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 500 000	0	0	8 500 000
65	Autres charges de gestion courante	105 000 000	0	0	105 000 000
67	Charges exceptionnelles	3 140 000	0	0	3 140 000
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0
	RECETTES (2)	373 636 036	0	0	373 636 036
	Recettes de l'exercice	373 636 036	0	0	373 636 036
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000 000	0	0	5 000 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	109 500 000	0	0	109 500 000
77	Produits exceptionnels	259 136 036	0	0	259 136 036
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0
	SOLDE (2)	-744 736	0	0	-744 736

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A 1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	0	0	374 380 772	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	374 380 772	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	0	0	243 687 172	0	0	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	0	14 053 600	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	8 500 000	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	105 000 000	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	3 140 000	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0
	RECETTES (2)	0	0	373 636 036	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	373 636 036	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	5 000 000	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	109 500 000	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	259 136 036	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (2)	0	0	-744 736	0	0	0	0

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	33 498 990	0	0	33 498 990
	Dépenses de l'exercice	26 920 000	0	0	26 920 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 000 000	0	0	5 000 000
21	Immobilisations corporelles	21 920 000	0	0	21 920 000
	Opérations d'équipement	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	6 578 990	0	0	6 578 990
	RECETTES (2)	20 859 254	0	0	20 859 254
	Recettes de l'exercice	20 859 254	0	0	20 859 254
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	8 500 000	0	0	8 500 000
13	Subventions d'investissement	12 359 254	0	0	12 359 254
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0
	SOLDE (2)	-12 639 736	0	0	-12 639 736

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A I.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Éclairage public	815 Transports urbains	816 Autres résaux et services divers
	DÉPENSES (2)	0	0	33 498 990	0	0	0	0
	Dépenses de l'exercice	0	0	26 920 000	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	5 000 000	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	21 920 000	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	6 578 990	0	0	0	0
	RECETTES (2)	0	0	20 859 254	0	0	0	0
	Recettes de l'exercice	0	0	20 859 254	0	0	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0	0	8 500 000	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	12 359 254	0	0	0	0
	Restes à réaliser-reports	0	0	0	0	0	0	0
	SOLDE (2)	0	0	-12 639 736	0	0	0	0

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembs (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					40 000 000									
16421 Caisse des dépôts et consignations														
16422 Agence française de développement	Projets environnementaux (Fourniture de bacs de collecte)	28/11/2017	21/12/2017	30/04/2021	40 000 000	Fixe		0,0		Euro	Semestrielle	Constant	O	
1643 Emprunts en devises (total)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
...														
...														
Total général					40 000 000									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en année)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice			ICM de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)				40 000 000							0	0		
Projets environnementaux (Fourniture de bacs de collecte) (CPF 1463 02 V Tr1)	N			40 000 000		Fixe		0,0			0	0		
...														
1643 Emprunts en devises (Total)														
...														
1644 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)														
...														
Total général		0		40 000 000							0	0		0

(9) Si agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB 015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du 17 octobre 2017																																																																																
AMORTISSEMENT LINEAIRE	Biens de faible valeur : seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R2321-1 du CGCT) :																																																																																	
	Catégories de biens amortis :																																																																																	
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><i>Libellé</i></th> <th style="text-align: center;"><i>Durée (année)</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Immobilisations incorporelles</td> </tr> <tr> <td>Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insertion</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Subvention d'équipement versée (biens mobiliers, matériel et études)</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Subvention d'équipement versée (bâtiments et installations)</td> <td style="text-align: center;">30</td> </tr> <tr> <td>Aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des deux catégories précédentes</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</td> <td style="text-align: center;">Durée du privilège</td> </tr> <tr> <td>Logiciels</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations incorporelles</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Immobilisations corporelles</td> </tr> <tr> <td>Terrains de gisement</td> <td style="text-align: center;">Durée du contrat exploit.</td> </tr> <tr> <td>Agencements et aménagement de terrain</td> <td style="text-align: center;">30</td> </tr> <tr> <td>Equipements du cimetière</td> <td style="text-align: center;">20</td> </tr> <tr> <td>Immeubles de rapport</td> <td style="text-align: center;">20</td> </tr> <tr> <td>Installations générales, agencements, aménagements des constructions</td> <td style="text-align: center;">15</td> </tr> <tr> <td>Installation et appareils de climatisation individuelle</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Autres constructions</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Constructions sur sol d'autrui</td> <td style="text-align: center;">Durée du bail à construction</td> </tr> <tr> <td>Reseaux de voiries (voies communales et annexes affectées à la circulation)</td> <td style="text-align: center;">Non applicable</td> </tr> <tr> <td>Installation de voiries (principe => immobilisations non amortissables)</td> <td style="text-align: center;">Non applicable</td> </tr> <tr> <td>Installation de voiries – Petit matériel (mâts, bornes, panneaux, glissières, matériel de signalisation, ...)</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Installation de voiries – Gros matériel > 1.200.000 XPF</td> <td style="text-align: center;">25</td> </tr> <tr> <td>Réseau d'adduction d'eau</td> <td style="text-align: center;">40</td> </tr> <tr> <td>Réseau d'assainissement</td> <td style="text-align: center;">40</td> </tr> <tr> <td>Reseaux câblés</td> <td style="text-align: center;">30</td> </tr> <tr> <td>Réseau d'électrification</td> <td style="text-align: center;">30</td> </tr> <tr> <td>Autres réseaux</td> <td style="text-align: center;">30</td> </tr> <tr> <td>Matériel roulant d'incendie et de défense civile</td> <td style="text-align: center;">8</td> </tr> <tr> <td>Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Matériel roulant de voirie</td> <td style="text-align: center;">8</td> </tr> <tr> <td>Autres installations, matériel et outillage technique</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Installations générales, agencements et aménagement divers</td> <td style="text-align: center;">15</td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport – Véhicule</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport – Camions et véhicules industriels</td> <td style="text-align: center;">8</td> </tr> <tr> <td>Matériel de bureau électrique/ électronique/ informatique</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td>Matériel de bureau</td> <td style="text-align: center;">7</td> </tr> <tr> <td>Mobilier</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Coffre-fort</td> <td style="text-align: center;">20</td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Libellé</i>	<i>Durée (année)</i>	Immobilisations incorporelles		Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10	Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insertion	5	Subvention d'équipement versée (biens mobiliers, matériel et études)	5	Subvention d'équipement versée (bâtiments et installations)	30	Aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des deux catégories précédentes	5	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Durée du privilège	Logiciels	2	Autres immobilisations incorporelles	5	Immobilisations corporelles		Terrains de gisement	Durée du contrat exploit.	Agencements et aménagement de terrain	30	Equipements du cimetière	20	Immeubles de rapport	20	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	Installation et appareils de climatisation individuelle	5	Autres constructions	10	Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction	Reseaux de voiries (voies communales et annexes affectées à la circulation)	Non applicable	Installation de voiries (principe => immobilisations non amortissables)	Non applicable	Installation de voiries – Petit matériel (mâts, bornes, panneaux, glissières, matériel de signalisation, ...)	10	Installation de voiries – Gros matériel > 1.200.000 XPF	25	Réseau d'adduction d'eau	40	Réseau d'assainissement	40	Reseaux câblés	30	Réseau d'électrification	30	Autres réseaux	30	Matériel roulant d'incendie et de défense civile	8	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5	Matériel roulant de voirie	8	Autres installations, matériel et outillage technique	10	Installations générales, agencements et aménagement divers	15	Matériel de transport – Véhicule	5	Matériel de transport – Camions et véhicules industriels	8	Matériel de bureau électrique/ électronique/ informatique	3	Matériel de bureau	7	Mobilier	10	Coffre-fort	20	Autres immobilisations corporelles	10
<i>Libellé</i>	<i>Durée (année)</i>																																																																																	
Immobilisations incorporelles																																																																																		
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10																																																																																	
Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insertion	5																																																																																	
Subvention d'équipement versée (biens mobiliers, matériel et études)	5																																																																																	
Subvention d'équipement versée (bâtiments et installations)	30																																																																																	
Aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des deux catégories précédentes	5																																																																																	
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Durée du privilège																																																																																	
Logiciels	2																																																																																	
Autres immobilisations incorporelles	5																																																																																	
Immobilisations corporelles																																																																																		
Terrains de gisement	Durée du contrat exploit.																																																																																	
Agencements et aménagement de terrain	30																																																																																	
Equipements du cimetière	20																																																																																	
Immeubles de rapport	20																																																																																	
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15																																																																																	
Installation et appareils de climatisation individuelle	5																																																																																	
Autres constructions	10																																																																																	
Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction																																																																																	
Reseaux de voiries (voies communales et annexes affectées à la circulation)	Non applicable																																																																																	
Installation de voiries (principe => immobilisations non amortissables)	Non applicable																																																																																	
Installation de voiries – Petit matériel (mâts, bornes, panneaux, glissières, matériel de signalisation, ...)	10																																																																																	
Installation de voiries – Gros matériel > 1.200.000 XPF	25																																																																																	
Réseau d'adduction d'eau	40																																																																																	
Réseau d'assainissement	40																																																																																	
Reseaux câblés	30																																																																																	
Réseau d'électrification	30																																																																																	
Autres réseaux	30																																																																																	
Matériel roulant d'incendie et de défense civile	8																																																																																	
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5																																																																																	
Matériel roulant de voirie	8																																																																																	
Autres installations, matériel et outillage technique	10																																																																																	
Installations générales, agencements et aménagement divers	15																																																																																	
Matériel de transport – Véhicule	5																																																																																	
Matériel de transport – Camions et véhicules industriels	8																																																																																	
Matériel de bureau électrique/ électronique/ informatique	3																																																																																	
Matériel de bureau	7																																																																																	
Mobilier	10																																																																																	
Coffre-fort	20																																																																																	
Autres immobilisations corporelles	10																																																																																	
	Les biens de faible valeur sont amortis sur une durée d'une année. Le montant maximal des biens dits de faible valeur est fixé à 100.000 XPF																																																																																	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2019	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0					
Provisions pour pertes de change....						
Provisions pour garantie d'emprunts...						
Autres provisions pour risques...						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks...						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers...						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0					
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour pertes de change....						
Provisions pour garantie d'emprunts...						
Autres provisions pour risques contentieux						0
.....						
Provisions pour dépréciation (2)	0		25 566 170	25 566 170	0	25 566 170
- des immobilisations						
- des stocks...						
- des comptes de tiers	0		25 566 170	25 566 170	0	25 566 170
- des comptes financiers...						
TOTAL PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	0		25 566 170	25 566 170	0	25 566 170

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples: provision pour litiges et contentieux au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations et l'équipement...)

A5 - ETALEMENT DE LA PROVISION (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner
						0

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "état des provisions" qui font l'objet d'un étalement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		5 000 000 I	5 000 000
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0	0
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 000 000	5 000 000
139148	Autres Communes	5 000 000	5 000 000
020	Dépenses imprévues	0	0

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 000 000	6 578 990	0	11 578 990

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	IV A6.2
--	------------

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	8 500 000	III 8 500 000
	Ressources propres externes de l'année (a)	0	0
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	8 500 000	8 500 000
28158	Autr. inst mat outil technique	8 500 000	8 500 000
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0	0
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0	0

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	8 500 000	0	12 639 736	0	21 139 736

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	11 578 990
Ressources propres disponibles IV	21 139 736
Solde V = IV - II(6)	9 560 746

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.1 C3.2

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			105 000 000
Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française (S.M.O.)	Novembre 2012	Contribution annuelle	105 000 000

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

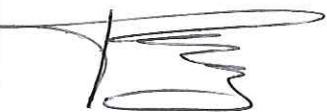
IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'exercice 2019 (Budget Annexe des déchets) - Commune de Pirae

D2 – ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice 33 Nombre de membres présents 21 Nombre de suffrages exprimés 29
	VOTES : Pour 29 Contre 00 Abstentions 00
	Date de convocation 26.03.2019
Présenté par le 2ème Adjoint au Maire,	
A Pirae, le 28/03/2019	
Délibéré par le Conseil municipal (2), réuni en session ordinaire.	
A Pirae, le 28/03/2019	
	

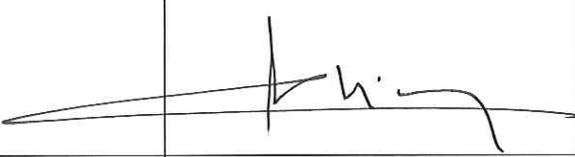
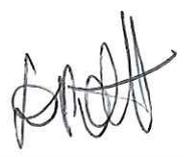
Les membres de l'assemblée délibérante (2)

N°	Prénom et Nom	Fonction	PRESENCE/ABSENCE	Emargement
1	M. Edouard FRITCH	Maire	ABSENT	
2	Mme Yvette LICHTLE	Premier Adjoint	Yvannah POMARE TIXIER	
3	M. Abel TEMARII	Deuxième Adjoint		
4	Mme Marie-Madeleine MAO	Troisième Adjoint	Miriam MACE	

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'exercice 2019 (Budget Annexe des déchets) - Commune de Pirae

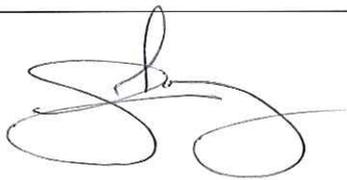
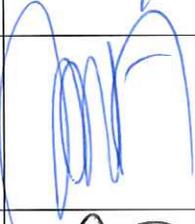
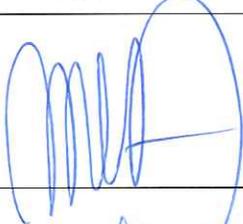
D2 – ARRETE - SIGNATURES

			Eliane LECHENE	
5	M. Félix ATEM	Quatrième Adjoint		
6	Mme Lorraine HUNTER	Cinquième Adjoint		
7	M. Heimana TAURAA	Sixième Adjoint		
8	Mme Eliane LECHENE	Septième Adjoint		
9	M. Yvonnick RAFFIN	Huitième Adjoint		
10	Mme Yvannah POMARE-TIXIER	Neuvième Adjoint		
11	M. Jean CHICOU	Conseiller Municipal		
12	Mme Miriama MACE	Conseiller Municipal		
13	M. Jean-Claude PAQUIER	Conseiller Municipal	ABSENT	
14	Mme Doris RAUFEA	Conseillère Municipale		

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'exercice 2019 (Budget Annexe des déchets) - Commune de Pirae

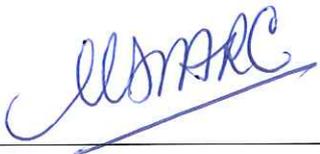
D2 – ARRETE - SIGNATURES

15	M. Léon MAKE	Conseiller Municipal		
16	Mme Maire SVARC	Conseillère Municipale		
17	M. Christophe TAURAATUA	Conseiller Municipal	Thilda HAREHOE	
18	M. Samuel MOO SUNG	Conseiller Municipal		
19	M. Tere MAONO	Conseiller Municipal		
20	M. Krys TEAO	Conseiller Municipal	Milton PARAUE	
21	Mme Riveta URAHUTIA	Conseillère Municipale	Heimana TAURAA	
22	M. Milton PARAUE	Conseiller Municipal		
23	Mme Taiana THUNOT-TEPU	Conseillère Municipale		
24	Mme Turere FOLIAKI	Conseillère Municipale		

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'exercice 2019 (Budget Annexe des déchets) - Commune de Pirae

D2 – ARRETE - SIGNATURES

25	Mme Rosana TEHOIRI	Conseillère Municipale		
26	M. Kapo MOU KAM TSE	Conseiller Municipal		
27	Mme Keehi WONG	Conseillère Municipale		
28	Mme Raiarii TETOOFA	Conseillère Municipale	Maire SVARC	
29	M. Irvine PARO	Conseiller Municipal	ABSENT	
30	Mme Béatrice VERNAUDON	Conseillère Municipale	Maiana BAMBRIDGE	
31	Mme Maiana BAMBRIDGE	Conseillère Municipale		
32	M. Théodore TETUAETARA	Conseiller Municipal	ABSENT	
33	Mme Thilda HAREHOE	Conseillère Municipale		

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Budget Primitif de l'exercice 2019 (Budget Annexe des déchets) - Commune de Pirae

D2 – ARRETE - SIGNATURES

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission à la Subdivision administrative des files du vent, le ,
 et de la publication le/...../.....

Fait à PIRAE, le/...../.....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

